



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la DYLE-GETTE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide ASSOCIATION Intercommunale pour le Débarquement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

Intercommunale du Brabant Wallon

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LERUINE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA DYLE-GETTE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 1/24 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la) : habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) : habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (ll) : habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (llb) : habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (lll)
 habitat ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est en charge dans un autre sous-bassin (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées
 Station d'épuration : Station publique, Station à statut particulier (privée, à déclasser)

Autres problématiques
 Débarquement - Exhaure : Station de pompage, Bassin d'orage : existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)
 Captage public, Zones de protection de captage arrêtées, Prévention rapprochée (lla), Prévention éloignée (llb), Surveillance (lll)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2003)
 Navigable, 1er catégorie, 2ième catégorie, 3ième catégorie, non classé, Cours viciés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur (Mise à jour : 30/11/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation régimes au PASH s'appuyant sur le plan de responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2008)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10 000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes échelles.

Origine des données cartographiques : M909 DGRNE - M909 DGATLP - IGN
 Traitement des données : CEA et SPGE

